

## Compte-rendu de la conférence de Madame Dumas sur le génocide des Tutsis au Rwanda

Le 26 février 2026, avec les classes de 1<sup>ère</sup> HGGSP, j'ai pu assister à la conférence de la chercheuse Madame Dumas sur le génocide des Tutsis au Rwanda.

Madame Dumas nous a expliqué les causes du génocide des Tutsis, l'exécution de celui-ci, la participation ou l'absence de réactions de pays et d'organisations étrangères et les répercussions qu'il a encore aujourd'hui au Rwanda.

En effet, la particularité du génocide des Tutsis et que celui-ci a opposé deux groupes sociaux locaux, les Hutus et les Tutsis, sans différence d'ethnies, de langues, de religions ou de modes de vie. La colonisation belge a renforcé la distinction entre Hutus et Tutsis en prétendant la supériorité des Tutsis selon des théories raciales et en les plaçant de force à des positions de pouvoir.

Lorsque le Rwanda prend son indépendance en 1962, le nouveau gouvernement met progressivement en place une discrimination des Tutsis vu comme usurpateurs et avides de pouvoir. Cette discrimination est accompagnée de persécutions et de massacres.

Le génocide commence en avril 1994. Il est marqué par la volonté d'effacer toutes traces des Tutsis, en rompant le lien de filiation par le viol systématique des femmes Tutsis ordonné par le gouvernement et le meurtre des enfants et en pillant et détruisant les maisons des Tutsis.

A la fin du génocide, en juillet 1994, il s'avère très difficile de reconstruire un pays avec des habitants tueurs et des habitants victimes. Se pose alors la question de la justice : comment la rendre ? qui doit la rendre ? Des organismes visant à rendre la justice vont ainsi être utilisés ou créés à différentes échelles : internationale avec la compétence judiciaire universelle et le tribunal pénal international, nationale grâce à la justice rwandaise et par la mise en place des *gacaca*, des tribunaux locaux, de 2002 à 2012.

Enfin, j'ai été très touchée par l'engagement que j'ai ressenti de Madame Dumas dans ses recherches et sur son terrain, notamment sur la question de la mémoire qui reste un sujet épineux au Rwanda. En effet, aujourd'hui la majorité de la population a moins de 30 ans et n'a donc pas connu le génocide. Cela nous amène à nous interroger sur quelle doit être la prise en charge historique et comment peut se passer la transmission de la mémoire aujourd'hui.

